

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2019

Etaient présents : Mesdames et Messieurs TROMPEAU Jean-François, LERAT Catherine, DEFEZ Gérard, LABELLE Sylvie, DEJOLLAT Daniel, PESSIONNE Alain, BERNARD René, BERTHOMIER Marie-Christine, CONFOLANT Philippe, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, ANDRE René, BUCHMANN Etienne, CHAUDAGNE-LE RAVALLEC Danièle, CIRET Didier, DELAVAU-LABRUX Chantal, GOMBERT Annick, PERROT Olivier, RIGOLLET LE BIHAN Erwan, ROBIN Wilfried, PRAULY Jean-Claude, JACQUET Alain, DENIS Christian, MULTON Jean-Michel, HOUSSIN Patrice, LIAUDOIS Michel, CHAMPIGNY Daniel, JEUNESSE Hervé, MERIOT Claude, JOLIVET Martine, DARREAU Jean-Pierre, GUILLOT Jean-Paul, DUCHENE Christian, DARNAULT Joël, WILLIAMS Richard, VACHAUD Edith, VERVIALLE Laurent, BERNARD Thierry, AXISA Guy, CHEZEAUX Jean-Louis, LISSONNET Gérard, BROUILLARD Patrick, DRUI Martial, PLANTUREUX Guy, BERTON Guy, HERVO Dominique, PINLON Roland, TRUFFAUT Jacqueline.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 7 Février 2019.

Etaient excusés : MOREAU JOANNES Véronique pouvoir à GOMBERT Annick, TAILLEBOURG Colette pouvoir à CHAUDAGNE LE RAVALLEC Danièle, ROY Pascal, pouvoir à PRAULY Jean-Claude, CAILLAUD Roland pouvoir à DARREAU Jean-Pierre, VARVOU Jean-Pierre pouvoir à HERVO Dominique

VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité

- les comptes de gestion 2018 et en l'absence du Président à l'unanimité les comptes administratifs 2018. Le compte administratifs 2018 du budget principal fait apparaitre un excédent de fonctionnement de 1 093 372,44 € et un excédent d'investissement de 7 480,40 € ;
- les annexes budgétaires (amortissements, tableau du personnel, acquisitions, cessions)

VOTE DES TAUX

Le Président propose le maintien des taux de 2018 soit : Taxe d'Habitation 10,34 %, Foncier Bâti : 10,33 %, Foncier Non Bâti : 21,85 %, TEOM : 14,50 %, CFE : 26,37 %. Le Conseil Communautaire adopte cette proposition à l'unanimité.

VOTE DES BUDGETS 2019

Le Président Claude MERIOT indique que ce projet de budget s'inscrit dans les orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire et rappelle qu'il faut faire preuve de prudence (les dotations de l'Etat n'étant pas encore notifiées) de solidarité et d'actions. Il souligne que la solidarité joue avec le fonds de soutien à l'investissement, et concernant l'action, il rappelle que de gros projets ont été menés : la Maison de santé pluridisciplinaire, l'Hôtel d'entreprises et le multi-accueil à Thenay. Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité des membres présents les budgets 2019 et leurs annexes. Le Président indique que la Communauté de Communes produit de la richesse avec les toitures photovoltaïques puisque la recette de vente d'électricité couvre l'annuité d'emprunt.

QUESTIONS DIVERSES

Pour les travaux du cœur de village de Vigoux, le Conseil Communautaire donne un accord de principe à l'élaboration d'une convention avec la commune.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à déposer des dossiers de demandes de subventions au titre de la DETR pour le Cœur de Village de Vigoux, l'agrandissement et l'adaptation de l'ALSH de Fontgombault, la construction d'un bâtiment professionnel, des travaux d'amélioration de bâtiments scolaires et péri-scolaires, les huisseries de la médiathèque de Tournon St Martin, du mobilier et du matériel scolaire et péri-scolaire.

PLUi

Le Vice-Président Thierry BERNARD fait un point sur l'avancement du PLUi.

Depuis plusieurs semaines, les élus du comité de pilotage du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ont relancé la démarche suite aux récentes évolutions du SCoT Brenne Marche. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été longuement travaillé par les élus et sera présenté aux élus de la Communauté de communes Brenne Val de Creuse, le 23 avril prochain. A la suite de cette réunion, il sera possible de débiter le travail sur le zonage et le règlement. Aussi la réunion du mardi 23 avril se déroulera de 18h00 à 22h00, au Moulin de la Filature au Blanc.

La présentation sera réalisée en deux temps :

- une présentation du projet de PADD et échanges avec les élus,
- une présentation des éléments de zonage et de règlement et de la méthodologie qui sera mise en place.

Cette réunion est ouverte aux maires des communes et à leurs adjoints. Un plan sera remis à chaque commune à l'issue de cette réunion pour que chacun puisse travailler sur le zonage. Différentes réunions seront ensuite organisées pour échanger avec les communes sur ce sujet. Les dates seront prochainement adressées aux différentes mairies. L'objectif étant que le zonage soit terminé fin juillet 2019

Le Vide Président Serge DENYS indique que la commission des actions économiques se tiendra le 21 mars à 18 heures.